

LA VIE SPORTIVE

On peut soigner son foie chez soi

Combien de personnes qui n'avaient pas profité de leurs vacances pour décantheler leur rein, assouplir leurs articulations ou remettre leur foie à neuf, vont se trouver en raison des difficultés actuelles, privées de ces curés bienfaisants. Celles qui souffrent du foie sont, à ce point d'vue, les plus malades, mais l'entretien de la Nature leur vient en aide. Un peu de repos et de détentes, s'il est possible, leur permettra de soigner leur foie sans rien changer à leur habitude... A domicile. Nous voulons parler de la feuille d'artichaut dont les sucs extraits par des procédés spéciaux qui laissent intactes les vertus thérapeutiques de la plante, se trouvent tout préparés et scientifiquement dosés pour être utilisés dans l'assiette. Il suffit de prendre pendant quelque temps une trentaine de gouttes de cette préparation pour tonifier, décongestionner le foie. Les bœufs biliaires sont fluidifiés, les calculs dissous : le foie draine, renoue par les aars toutes les fonctions de l'artichaut, accomplit sa mission. Le foie devient alors plus résistant. Les辛es, malgré leur claudication peu en rapport avec leur valeur, peuvent également être régénérées par ce moyen. Il n'est pas moins vrai que c'est généralement dans l'assiette que l'artichaut est consommé. Ainsi, à la fin de la préparation, il suffit d'en ajouter un peu à la soupe, aux ragoûts, aux casseroles, aux raviolis, aux gâteaux et à peu de frais faire disparaître les symptômes de la maladie : grippe, rhume, bronchite, etc.

Boules de chandelles !

Le Parlement a augmenté la taxe sur les bougies. Le supplément de recettes ainsi obtenues sera relativement faible et devrait à dit qu'il s'agisse de l'une des dernières de boute de chandelles... Mais il y a aussi de petites économies et les ménages ayant la sole bête paient-elle multe, par temps froid, les plats servis par un hôtel pour permettre à un mari, à ses enfants et à elle-même de faire volontiers et à peu de frais faire disparaître les symptômes de la grippe : rhume, bronchite, etc.

SOMME

LA CONFITURE DE LA BANQUE CENTRALE DE PICARDIE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AMMENS

Après quatre années d'instruction, l'affaire de la Banque Centrale de Picardie est revenue à la barre du Tribunal correctionnel d'Ammens.

Ainsi deux des incriminés se trouvent devant le juge, ex-directeur des bureaux d'Amiens, 38 ans; Félix Palon, administrateur, demeurant rue Félix-Toulière, à Paris; Adolphe Dolher, 38 ans, administrateur à Lille, et enfin Roger Leduc, 28 ans, directeur du bureau de Méry, dans l'Oise, actuellement épris au Pré-Saint-Gervais. Ils sont poursuivis pour abus de confiance et complicité. Le montant de leurs débours a été estimé à un million et demi comme pour la plupart en juillet et août 1930 et il n'y a pas moins de 50 chefs de poursuite.

M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Puisque M. Félix Palon a condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.

Malheureusement, Félix Palon a été condamné à 10 mois de prison et 25 francs d'amende; l'accusé a été relâché au jour de l'audience; l'avocat de la partie civile, M. Lefort, pharmacien, qui a perdu plus de 300.000 francs, se porte partie civile.